

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 15

RÉSERVES SUR ÉLITES
Du droit de refuser la publication des insertions réglées et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la répartition des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau de journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITRE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8
Poste :
Un an, 35 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
7 Avril 1876.

Chronique générale.

En lisant le petit discours par lequel M. Gambetta a inauguré les travaux de la commission du budget dont il a été nommé président, on pourrait croire que le génie de l'ordre et du bon sens inspire les membres de la majorité républicaine ; c'est dommage que les journaux aient publié les discussions des bureaux, du moins une partie de ces discussions ; en les passant sous silence, il eût été plus facile de faire croire à la haute sagesse des amis de M. Gambetta.

Celui-ci est d'avis que, « dans ces matières délicates, » il ne faut « devancer ni le temps ni l'opinion, » ce qui veut dire qu'on ne doit pas trop se hâter de tout abattre ; mais les vœux formulés par quelques-uns des vrais républicains aboutiraient d'emblée à un assez joli bouleversement. L'un propose la suppression de l'ambassade auprès du Pape comme parfaitement inutile, l'autre propose l'impôt sur le revenu, un troisième demande beaucoup de millions pour élargir la concurrence des Universités libres et des collèges catholiques, un quatrième demande à grands traits l'établissement de l'instruction primaire obligatoire, laïque ou non laïque ; le plus hardi de ces réformateurs est M. Barodet.

Pour se rendre de plus en plus digne de la confiance du « grand Paris démocratique, » il fait table rase. Il procède par suppressions et par ventes, et l'on ne voit plus ce qui reste au bout de ses opérations : ou plutôt ce qui reste, c'est l'Etat se supprimant lui-même par économie.

M. Gambetta ne veut pas que l'on se contente de « velléités de réformes, » et comme le péril du cléricalisme est l'objet constant de ses sollicitudes, il demande pourquoi l'on

a voté sans discussion, dans la précédente Assemblée, un crédit de 1,200,000 fr. pour l'augmentation du traitement des desservants ? Il fallait y réfléchir avant d'imposer à la France un pareil sacrifice.

Il y aurait peut-être lieu de réfléchir un peu moins avant de voter ce qui se rapporte à la Commune insurrectionnelle de Paris. Notre pays est assez riche pour payer les crimes des factieux.

M. Ricard a été forcé dans ses derniers retranchements. Il a dû, comme on le faisait pressentir, céder aux instances du centre gauche qui l'adjurait et le sommait presque de destituer un certain nombre de préfets avant la prorogation des séances de la Chambre. Le mouvement préfectoral que l'on réclame peut donc être considéré comme arrêté en principe.

On lit dans la Patrie :

Il se confirme que le gouvernement est disposé à opérer une révision générale des dossiers de tous les condamnés qui se trouvent actuellement à la Nouvelle-Calédonie.

D'après les intentions du cabinet, le Journal officiel pourrait, dès le lendemain même du rejet de la proposition relative à l'amnistie, publier une liste de condamnés graciés par le chef de l'Etat.

On lit dans le Journal des Débats :

« La commission chargée de procéder à une enquête sur l'élection de M. le comte de Mun à Pontivy (Morbihan) vient d'adresser une lettre au cardinal-archevêque de Paris pour prier ce prélat de fixer lui-même l'heure et le jour qui lui conviendront pour fournir quelques renseignements à la commission.

» Dans cette lettre, signée par M. Paul Bethmont, président de la commission d'enquête, on demande également à M. Guibert s'il préfère se rendre au palais Bour-

bon plutôt qu'à Versailles pour faire sa déposition.

» Les membres de la commission se montrent inquiets de savoir quelle sera la réponse du cardinal à une pareille communication.

La commission désignée pour examiner le projet de loi relatif à des modifications à apporter dans la loi sur l'enseignement supérieur a tenu séance.

On a délibéré assez longuement sur le point de savoir si la commission s'en tiendrait uniquement au système proposé par M. le ministre de l'instruction publique.

MM. Emile Beaussire, Paul Bert, Drumel, Raymond Bastid, Roger-Marvaise, Houyvet, ont successivement pris part à cette discussion.

Avant de prendre une résolution, la commission a décidé d'entendre M. le ministre de l'instruction publique.

L'Univers a publié la communication suivante, qu'il a reçu de « bonne source » :

« Tout le monde a remarqué les questions qui ont été posées à M. le garde des sceaux dans la commission d'enquête.

» Les réponses que plusieurs journaux ont mises sur les lèvres de M. Dufaure avaient par elles-mêmes une grande gravité ; elles devaient être l'objet de commentaires et frapper l'opinion publique.

» Nous croyons savoir que plusieurs sénateurs catholiques s'en sont émus. La parole de l'honorable président de la commission d'enquête ne les regardait pas ; mais, estimant que la responsabilité ministérielle est indivisible, quels que soient le lieu et la forme de l'action du gouvernement, ils ont regardé comme de leur devoir de désigner quelques-uns d'entre eux pour faire une démarche auprès de M. le garde des sceaux.

» Les délégués lui ont dit qu'ils ne pouvaient croire à la vérité des récits de la pres-

se, mais qu'ils seraient heureux, pour rassurer les consciences, dont ces récits pouvaient exciter l'alarme, d'avoir de sa bouche l'assurance de leur inexactitude.

» M. le garde des sceaux n'a point hésité à leur déclarer que les journaux avaient rapporté ses paroles d'une manière inexacte, et que, notamment, il n'avait pas dit un mot du Syllabus.

Nous devons ajouter à ces informations que Mgr l'évêque d'Orléans faisait partie de la délégation.

La bonne foi ne sera jamais la qualité dominante des républicains ; ceci est une chose indéniable.

Exemple :
Ils se sont fait élire par les moyens qu'on sait, promettant tout ce qu'on peut promettre aux petits, c'est-à-dire aux pauvres, aux travailleurs : l'abolition des impôts, presque le partage des biens ; flattant toutes les mauvaises passions, encourageant toutes les haines.

Et aujourd'hui qu'ils sont élus, ils se reconnaissent impuissants à réaliser leurs promesses, et pour excuse ils commencent à dire que c'est la réaction qui les empêche.

Leur excuse est sans valeur. Ce qui est vrai, c'est qu'ils ne font rien. Et comme ils ont la majorité et qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent, s'ils ne font rien, c'est qu'ils ne savent pas ce qu'il y a à faire.

Voilà trente jours que les Chambres se sont assemblées ; on ne prévoit même pas quel jour sera terminée cette fameuse révision des pouvoirs et on parle déjà des vacances nécessitées par la session des conseils généraux !

Il faut avouer que si les petits étaient pressés qu'on passât à la discussion des problèmes sociaux et économiques qui les intéressent, ils doivent être étrangement étonnés de voir que leurs célèbres élus se contentent, pour leur premier mois, de

n'ai point voulu partir sans remercier M. le docteur et sans lui faire une prière.

— Quelle prière ?
— Les héritiers de mon parrain vous ont refusé ce qui vous était dû, et c'est un grand chagrin pour moi qui vous ai demandé... tout ce que vous avez fait pour le malade... et si jamais je puis m'acquitter comme je le dois...

— Ah ! ne parlez point de cela, interrompit vivement Fournier.

— Non, dit Rose, car ma bonne volonté est maintenant impuissante ; mais... avant de partir... je voudrais... j'espère que M. le docteur ne refusera pas le seul souvenir que je puisse lui laisser.

En balbutiant ces mots, avec un attendrissement mêlé de honte, la pauvre fille avait tiré de la poche de son tablier un petit paquet précieusement enveloppé d'un papier.

Elle le déroula d'une main tremblante, et présenta au médecin un de ces petits couverts d'argent dont on fait présent aux nouveau-nés le jour de leur baptême.

— Je le tiens de ma marraine, dit-elle doucement ; je vous en prie à mains jointes, monsieur, quelque peu que ce soit, ne me refusez pas... C'est tout ce que j'ai jamais eu à moi depuis que je suis née !

Il y avait dans la voix, dans le geste, dans le présent lui-même, une naïveté si touchante que le

jeune homme sentit ses yeux se mouiller. Il saisit les deux mains de Rose entre les siennes.

— Et que diriez-vous, s'écria-t-il, si je vous faisais tout-à-coup plus riche que vous ne l'avez jamais rêvé !

— Moi ? répliqua la jeune fille en le regardant stupéfaite.

— Si j'avais ici pour vous un trésor ?

— Un trésor ?

— Regardez !

Il l'entraîna rapidement dans sa chambre, lui montra le coffret encore posé à terre, et raconta tout ce qui s'était passé.

Rose, qui d'abord avait eu peine à comprendre, ne put supporter une pareille joie ; elle tomba à genoux, en fondant en larmes.

Fournier s'efforça de la calmer ; mais la transition avait été trop brusque ; la jeune fille était dans le délire ; elle contemplait la cassette, et riait et pleurait à la fois ; mais, regardant tout-à-coup le jeune homme, elle joignait les mains, et s'écria, avec un élan dans lequel son cœur semblait avoir passé tout entier :

— Ah ! vous serez donc enfin aussi heureux que vous le méritez !

— Moi ? dit Fournier en reculant.

— Vous, vous ! répéta Rose exaltée. Ah ! croyez-vous que je n'aie point remarqué tout ce qui vous manquait ici... que je n'aie pas deviné vos inquié-

tudes... Ma pauvreté me pesait moins que la vôtre, car moi j'y étais habituée, je l'avais acceptée ; mais vous, il faut que vous ayez votre place. Prenez tout, monsieur ; tout est à vous, tout est pour vous !

Et la pauvre fille, baignée de larmes d'amour et de joie, s'efforçait de soulever le coffret pour le remettre aux mains du médecin.

Celui-ci, d'abord étonné, puis attendri, voulut l'arrêter par des remerciements.

— Ah ! vous ne pouvez refuser, continua-t-elle plus vivement. N'est-ce pas à vous que je dois cette fortune ? Je veux que tout le monde le sache, et, avant tous les autres, ceux qui ont refusé de vous rendre justice !

Fournier s'écria que c'était inutile ; mais Rose ne l'écouta point. Elle venait de voir arriver les nouveaux héritiers, et courut pour les appeler.

Le médecin, effrayé, l'arrêta par le bras.

— Voulez-vous donc perdre ce qu'un heureux hasard vous a livré ? s'écria-t-il.

— Perdre ! répéta la jeune fille sans comprendre.

— N'avez-vous point deviné que ces gens pourraient réclamer la restitution du coffret ?

— Comment !

— Vous n'avez aucun titre à sa possession.

Rose tressaillit, et regarda Fournier en face.

— Alors il ne m'appartient pas ? dit-elle brusquement.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN SECRET DE MEDECIN.

(Suite et fin.)

Le jour venu, Fournier continuait à délibérer avec lui-même, lorsqu'on frappa timidement à sa porte ; il alla ouvrir, et se trouva en face de la jeune fille.

Celle-ci s'excusa, tremblante et les yeux baissés, de le déranger de si bonne heure. Fournier la fit entrer, et l'invita à s'asseoir.

— Excusez-moi, monsieur, dit-elle en restant debout près de la porte ; je venais seulement pour prendre congé.

— Vous partez ? interrompit Fournier.

— Pour Paris, où l'on promet de me faire entrer en service.

— Vous ?

— Il le faut bien. Ainsi, du moins, je ne serai à la charge de personne, et, à force de zèle, j'espère pouvoir contenter mes maîtres !... seulement, je

manger quelques bonapartistes flanqués de quelques légitimistes.

La France attendait mieux.

Il faut remarquer également que ces grands pourfendeurs d'abus ne sont prêts sur aucune question :

Ils demandent des enquêtes, des nominations de commissions ;

Pas un ne sait ce qu'il veut.

Autant ils se sont montrés arrogants et cassants devant les électeurs, autant ils sont mal à l'aise sur leurs bancs de députés.

De la taxe unique sur le revenu qui devait remplacer toutes les autres taxes, on ne parle plus.

On n'en a même jamais parlé.

Allez ! allez ! ce n'est pas avec la République qu'on abolira un impôt.

Et la République fera bien de ne pas en abolir ; est-ce qu'il ne faut pas qu'elle vive ?

Est-ce que les cultes républicains ne coûtent pas aussi gros que les autres cultes ?

Voici deux échantillons de la prospérité dont on jouit en ce moment à Paris seulement et des facilités que donne cette prospérité, aux Parisiens, pour payer leurs impôts :

Du 28 mars au 3 avril, 5,509 déposants, dont 580 nouveaux, ont versé, à la caisse d'épargne de Paris, 340,274 fr.

1,589 déposants, dont 473 soldes, ont retiré 335,826 fr. 52 c.

L'épargne des petits de Paris pendant une semaine doit donc être évaluée à 4,448 fr. 48 c.

Joli denier !

Or, pendant la même semaine, le tribunal de commerce prononçait 53 faillites.

N'est-ce pas que la politique est une belle chose et qui doit largement consoler des déboires privés ?

On fait de mauvaises affaires ; on ne peut rien mettre de côté, on vit mal.

Mais on est libre, on a la République et on invalide les conservateurs.

Heureuse nation !

Est-ce que, en vérité, cela ne console pas de bien des mécomptes d'apprendre que M. de La Rochejacquelein ou le duc de Feltra ont été renvoyés devant leurs électeurs ?

On serait bien difficile si on ne s'en montrait pas satisfait.

Cela doit remplacer tout.

Quand on a le bonheur de se voir en République, on n'a plus besoin de rien.

Mais peut-être les républicains ne l'entendent-ils pas tout-à-fait ainsi. Car avec la République il leur faut de bonnes places, des préfectures, des ambassades, des directions.

Les petits peuvent attendre la taxe unique qui doit remplacer toutes les autres taxes.

Mais eux ne peuvent ni ne veulent attendre.

Si cela n'allait pas durer !

Dame, en France, les Républiques ne vivent pas longtemps.

Et ce n'est pas insulter la République de 1875 que de rappeler la courte existence de celle de 1848.

C'est l'engager à être pratique, modérée, à ne point promettre trop et à tenir beaucoup, surtout à ne pas se griser de politique.

On fait trop de politique.

Un bon gouvernement ne fait de la politique que lorsqu'il lui est impossible de ne pas en faire, autrement il administre en bon père de famille ou en bon gérant, au mieux des intérêts des actionnaires.

A ce propos, sans être trop curieux, il serait bon de savoir combien la République a d'actionnaires.

Parions que, si M. Gambetta est riche comme on le dit, il n'a pas placé son argent en France ?

LES CONDAMNÉS DE LA COMMUNE.

On a distribué à la Chambre des députés le rapport sur les travaux de la commission des grâces de l'ancienne Assemblée nationale présenté par M. Martel (Pas-de-Calais), ancien président de cette commission.

D'après ce rapport, 6,536 condamnés ont fait appel à la clémence de la commission et du Président de la République ; 2,649 condamnés ont obtenu des commutations, remises partielles ou totales de leur peine.

La commission, en quatre examens, a émis, du 28 août 1872 au 8 mars 1876, 8,179 avis. 5,039 concluaient au rejet des recours en grâce ; 3,140 concluaient à des commutations, remises partielles ou totales de peines.

Les 6,536 affaires qui ont été soumises à l'examen de la commission des grâces se répartissent ainsi, classées par nature de condamnations prononcées :

Condamnations à mort, 411 ; condamnations à la déportation dans une enceinte fortifiée, 744 ; condamnations à la déportation simple, 2,494 ; condamnations aux travaux forcés à temps, 4,232 ; condamnations au bannissement, 68 ; condamnations aux travaux forcés à perpétuité, 82 ; condamnations aux travaux forcés à temps, 435 ; condamnations à la réclusion, 64 ; condamnations à l'emprisonnement, 4,895 ; condamnations à l'emprisonnement dans une maison de correction, 5 ; condamnations à la surveillance de la haute police, 42. — Total, 6,536.

Le nombre des individus compromis dans ces 6,536 affaires se décompose, d'après le sexe, en : hommes, 6,438 ; femmes, 98. — D'après le lieu d'origine, en : originaires du département de la Seine, 4,716 ; originaires des départements, 4,626 ; originaires des pays étrangers, 494. — D'après la situation de famille, en : célibataires, 3,295 ; veufs sans enfants, 426 ; mariés avec enfants, 2,068 ; mariés sans enfants, 829 ; veufs avec enfants, 218. — D'après la profession, en : occupés aux travaux des champs, 615 ; occupés à des travaux industriels, 4,034 ; concierges ou domestiques, 418 ; négociants, marchands, logeurs, employés divers, 940 ; exerçant une profession libérale, 426 ; militaires, 332 ; sans profession, 404.

La commission a constaté que, sur la totalité de ces individus, il y en avait 4,524 qui avaient antérieurement subi des condamnations judiciaires.

Sur ces 6,536 individus qui ont formé un premier recours en grâce, 2,064 ont obtenu soit des commutations, soit des remises totales ou partielles de leurs peines qui se répartissent ainsi : 85 condamnés à mort ont obtenu une commutation de peine ; 347 condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée ont obtenu une commutation ; 659 condamnés à la déportation simple ont obtenu une commutation de peine ; 46 ont obtenu la remise totale de leur peine ; 434 condamnés à la détention ont été commués ; 40 ont obtenu une remise totale ; 8 condamnés au bannissement ont été commués ; 8 ont obtenu une remise totale ; 13 condamnés aux travaux forcés à perpétuité ont été commués ; 29 condamnés aux travaux forcés à temps ont été commués ; 440 condamnés à l'emprisonnement ont obtenu la remise partielle ; 272, la remise totale ; 4 condamnés à la surveillance de la haute police ont obtenu une remise de peine ; un condamné mineur de 16 ans condamné à l'emprisonnement dans une maison de correction a obtenu remise partielle de sa peine. Total : 2,064.

Sur ces 6,536 individus, 4,426 ont formé un second recours en grâce. Parmi ces 4,426 recours, 946 ont été l'objet de décisions favorables. Sur ces 946 individus, 550 ont obtenu, pour la première fois, en second examen, une commutation, réduction ou remise de leur peine, et 396 ont été, pour la deuxième fois, l'objet d'une décision favorable.

La clémence du Président de la République et de la commission des grâces s'est donc étendue non-seulement sur les 2,064 condamnés qui ont vu leur peine diminuée dès le premier examen de leur dossier, mais aussi sur les 550 dont nous venons de parler, soit au total en premier et en deuxième examen sur 2,064 plus 550, soit 2,614 condamnés.

Les dossiers de 240 condamnés ont été examinés pour la troisième fois : 127 condamnés ont été l'objet de décisions favorables ; 34 n'avaient encore obtenu aucune commutation ou remise de peine. En quatrième examen, 4 condamnés sur 7 ont été l'objet de décisions favorables. Un seul n'avait encore obtenu aucune commutation ou remise de peine. Le nombre total des condamnés sur lesquels s'est étendue la clémence de la commission s'élève donc à 2,649.

Etranger.

ALLEMAGNE.

On lit dans la *Germania* de Berlin du 3 avril :

« Cologne, 1^{er} avril.

» Les Sœurs de charité qui dirigent depuis vingt-quatre ans l'orphelinat de la ville l'ont dû quitter ce matin.

tous les assistants de menaces et de malédictions.

M. Leblanc, qu'ils coururent consulter, eut beaucoup de peine à leur faire comprendre que leur malheur était sans remède, et que tous les procès ne pourraient les remettre en possession de l'héritage du père Duret.

Enfin, persuadé de cet égard, Tricot passa, comme tous les lâches, de l'insolence à la bassesse, et revint complimenter Rose, en entremêlant ses félicitations de doléances et de soupirs.

La jeune fille, toujours généreuse, lui abandonna ce dont il avait déjà pris possession avant la découverte du coffret.

Quant à Fournier, il ne tarda point à devenir l'heureux mari de Rose, qui ne fut pas seulement pour lui une compagne de bonheur, mais un conseil et un appui.

Comprenant que la société, en isolant la femme de cette rude pratique des affaires qui peut à la longue endurcir l'âme, lui a donné la garde des instincts les plus délicats et les plus doux, la jeune épouse continua à être une sorte de conscience invisible toujours placée à la porte de son cœur pour en écarter la faiblesse, l'erreux et les mauvaises passions. (Magasin pittoresque.)

» Les lamentations et les cris des orphelins, au moment de la séparation, étaient vraiment déchirants. Tout le quartier était en émoi. La veille, le maire de Cologne et les adjoints sont allés faire une visite d'adieu aux Sœurs, qui doivent en même temps quitter la ville.

C'est sur un ordre du gouvernement que les Sœurs ont été expulsées.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne du 3 avril enregistre le bruit d'une éventuelle convention entre la reine Victoria et le roi de Prusse, relative à la cession du duché de Saxe-Cobourg, dont le duc d'Edimbourg, second fils de la reine d'Angleterre, est l'héritier présomptif. D'après ce bruit, la Prusse s'annexerait le duché et payerait au prince anglais une riche pension.

LA PESTE EN ORIENT.

Une nouvelle publiée il y a quelques jours aurait produit, il y a deux siècles, une plus grande sensation que l'annonce de la guerre la plus formidable ou de la plus cruelle faite.

La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom) menace de nouveau les frontières de l'Europe. Le progrès de l'épidémie, dans la vallée de l'Euphrate inférieur, suscita l'année dernière quelques alarmes ; mais on nourrit l'espoir que le fléau n'était plus que comme une dernière étincelle d'un incendie qui avait éclaté depuis longtemps et qui, d'après l'opinion générale, était complètement éteint.

Cependant la contagion a commencé à se répandre de nouveau, il y a quelques semaines, en Mésopotamie, et elle a atteint Bagdad depuis le commencement de mars. — La cité du calife Haroun-al-Raschid était autrefois tristement familière avec la peste, qui la visitait au moins une fois tous les dix ans.

On se souvient encore avec terreur, à Bagdad, de l'épidémie de 1834, car, en cette année fatale, la maladie emporta pendant plusieurs jours consécutifs plus de 4,000 victimes par jour, et pendant la durée du mois d'avril, on calcule que le fléau enleva 60,000 personnes sur une population de 150,000.

Mais, pendant une génération, la peste a été absolument inconnue même en Egypte, en Syrie, et sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, ou, si elle est apparue dans les villes de l'Orient, sa virulence était réduite en apparence à l'ombre la plus faible de son premier et terrible aspect.

Toutefois, cette nouvelle invasion montre quelques-uns des caractères anciens et mystérieux qui ont fait, par leur horreur, pendant des siècles, le désespoir de la science médicale. On n'a pas de raison d'espérer que ses ravages se borneront aux provinces de Turquie d'Asie. A la fois en Egypte et dans la Turquie d'Europe, les conditions dans lesquelles la peste éclate et se développe, sont toujours prédominantes, malgré quelques faibles améliorations obtenues depuis l'époque où le Caire et Constantinople étaient annuellement décimés par ses attaques.

Heureusement, il n'y a pas la plus petite raison de croire que les conditions essentielles de sa propagation se rencontrent actuellement dans l'Europe occidentale. De sorte que nous n'avons plus qu'un intérêt scientifique à suivre la marche de ce lointain mais très-mortel ennemi. Il n'y a pas plus de chances d'une invasion de la peste en Angleterre qu'il n'y en a de la destruction de Londres par un tremblement de terre pareil à celui que Lisbonne a ressenti. (Times.)

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XX.

INSTALLATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

Les lignes suivantes sont extraites des *Affiches de Saumur* du 9 avril 1826 :

« Lundi dernier, 3 avril, en présence du Conseil municipal, des membres de la Commission administrative des Hospices, du Bureau de bienfaisance, etc., a été faite, par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, l'installation de M. Persac dans les fonctions de

Perron et Jahan dans ce...
Chacun s'attendait d'avance à la réélec-
de M. Persac ; toutefois les Saumurois
pourront voir sans une réelle satisfaction
nouvelle marque de confiance dont Sa-
presté s'est plu à l'honorer. Cette récom-
se flatteuse était due à la sagesse de son
administration, à son zèle éclairé et à sa
opération active pour tout ce qui peut con-
operer à la prospérité de notre ville.
Nous regrettons vivement de ne pouvoir
porter en entier les différents discours
ont été prononcés à cette installation ;
s'il en était besoin, une preuve
étaient des premiers fonctionnaires de
tre cité, et de leur constante sollicitude
sur leurs administrés ; essayons cependant
en rendre compte en peu de mots.
Définir l'autorité administrative, précé-
ses attributions, ses devoirs, énumérer
précisément les différents pouvoirs, rap-
précisément les formes paternelles de sa juridiction,
et les difficultés inhérentes à sa na-
connaître les hauts considérations
telles sont les hautes considérations
M. le Sous-Préfet a habilement développées,
et qu'il a terminées par un éloge sage
et qu'il a terminées par un éloge sage
l'opportunité de la nouvelle administration mu-
cipale. Son discours, écouté avec intérêt,
été accueilli par le cri unanime de : *Vive le*

M. le Maire, après avoir répondu quel-
s mots aux paroles flatteuses de M. le
Sous-Préfet, qui le concernaient particulière-
ment, s'est empressé, tout en se félicitant de
voir secondé par deux collaborateurs, dont
un possède déjà une grande expérience
dans l'administration, et l'autre a su se con-
former à l'estime publique, s'est empressé, di-
tant l'estime et laborieux collègue qu'il
possède, de payer un juste tribut de re-
mercements à l'estimable et laborieux collègue qu'il
possède, et dont le zèle a été si utile à ses
concitoyens pendant douze années consécu-
tives.
Cette douce obligation satisfaite, M.
Persac, ne dissimulant point le travail qu'exi-
gent les fonctions municipales, les sacrifices
qu'elles imposent, les difficultés qu'elles font
naître, leur a opposé le tableau des douceurs
qu'elles procurent. Assurément on peut, sur
une telle matière, s'en rapporter à un admi-
nistrateur, appelé pour la troisième fois à
exercer de si honorables fonctions, et penser avec
confiance qu'il n'est point de peines, point de désa-
gréments, que ne puisse faire oublier le
bonheur d'aider un père de famille dans l'é-
ducation de ses enfants, de pourvoir aux be-
soins d'un malheureux, de faire valoir les
droits d'un brave laissé dans l'oubli, de se-
courir une veuve, un orphelin, qui n'ont
d'autre bien que la mémoire sans tache d'un
époux ou d'un père.
« Sicite installation, dont peu de person-
nes ont pu être témoins, n'a point reçu l'é-
clat qu'elle semblait exiger, du moins a-t-elle
offert tout l'intérêt dont elle était sus-
ceptible. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, à 6 heures 1/2, un nouveau dé-
tachement de l'École de cavalerie, avec 115
chevaux, est parti de Saumur par un train
spécial pour se rendre à Paris.
Ce train, qui emmenait tout le matériel du
carrousel, comprenait 70 voitures.
M. le commandant Duthil dirigera les
exercices du carrousel au Palais de l'Indus-
trie.
Décidément le 7^e bureau de la Chambre
des députés n'a pas grande hâte d'aborder à
la tribune la discussion sur l'élection de M.
Fairé. Le rapport de M. Tallon n'a pas en-
core été lu, bien qu'il fut prêt, dit-on, de-
puis samedi.
M. Fairé devant être absent de Versailles
hier, la discussion a été renvoyée à aujour-
d'hui vendredi.

On lit dans l'Union Bretonne :
Il paraît certain aujourd'hui que la ligne
de Saint-Nazaire au Croisic est devenue la
propriété de la Compagnie d'Orléans.
Cette Compagnie serait résolue à pousser
l'achèvement des travaux avec la plus grande
vigilance.
On parle, à présent, de l'ouverture du
chemin pour la fin de l'été.

Les courses de Poitiers auront lieu, cette
année, le dimanche 14 mai.

Les sept prix qui seront courus forment un total de 14,500 fr.

Dans une des dernières séances de la So-
cété d'horticulture de Paris, un des mem-
bres de la Société a signalé la bonne dispo-
sition d'une caisse à claire-voie construite
spécialement pour les expéditions de fruits
et qui répond bien à l'usage auquel elle est
destinée.
A cette occasion, M. A. Rivière fait con-
naître que des caisses semblables sont
maintenant employées avec un plein succès
pour l'expédition de haricots verts d'Alger
à Paris. On avait essayé divers procédés
d'emballage sans en obtenir jamais de bons
résultats ; quand on mettait ces légumes
dans des caisses fermées, ils fermentaient
et arrivaient par conséquent en mauvais
état.

On a essayé de se servir de caisses per-
cées de trous, en plaçant au fond et par
dessus tout des feuilles fraîches de bananier.
Dans ce cas, les haricots qui étaient en con-
tact avec ces feuilles arrivaient toujours
pouillés.

Aujourd'hui on emploie des caisses à
claire-voie dans lesquelles on met des lits
alternatifs de copeaux de bois non résineux
et de haricots frais. Ces légumes arrivent à
Paris en très-bon état. M. A. Rivière,
ayant laissé à la cave une des caisses ainsi
remplies qu'il venait de recevoir d'Algérie,
s'est borné à en enlever la couche supé-
rieure de copeaux. Ces légumes se sont bien
conservés pendant une dizaine de jours.
On vend maintenant, à la halle de Paris,
pendant les mois de novembre et décembre,
une grande quantité de haricots récoltés,
à cette époque, en Algérie. Le jardin de
Hamma, en particulier, en expédie beau-
coup.

Teneur alcoolique des vins de France.
Lorsqu'il a été question en Angleterre d'ac-
corder le bénéfice d'une tarification spéciale
à nos vins de consommation usuelle et de
les traiter plus favorablement que les simi-
laires plus riches en alcool, des commis-
saires spéciaux furent chargés de se rendre en
France afin de déterminer, par des expé-
riences, la force alcoolique de nos vins.
Voici les résultats obtenus pour les vins
blancs et les vins rouges d'après l'alcoomé-
tre de Gay-Lussac :

| | blancs | rouges |
|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Algérie, | 12 ⁰ / ₄ | 15 ⁰ / ₄ |
| Aude, | 12 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Var, | 12 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Gard, | 15 ⁰ / ₄ | 16 ⁰ / ₄ |
| Loire-Inférieure, | 11 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Allier, | 11 ⁰ / ₄ | 10 ⁰ / ₄ |
| Bas-Rhin, | 11 ⁰ / ₄ | 10 ⁰ / ₄ |
| Haut-Rhin, | 11 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Tarn-et-Garonne, | 12 ⁰ / ₄ | 15 ⁰ / ₄ |
| Loiret, | 10 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Viennne, | 11 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Indre-et-Loire, | 14 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Dordogne, | 11 ⁰ / ₄ | 13 ⁰ / ₄ |
| Indre, | 10 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Tarn, | 13 ⁰ / ₄ | 9 ⁰ / ₄ |
| Moselle, | 10 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Haute-Garonne, | 12 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Lot, | 12 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Sarthe, | 9 ⁰ / ₄ | 9 ⁰ / ₄ |
| Isère, | 9 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Maine-et-Loire, | 10 ⁰ / ₄ | 10 ⁰ / ₄ |
| Corse, | 14 ⁰ / ₄ | 18 ⁰ / ₄ |
| Puy-de-Dôme, | 13 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Charente-Inférieure, | 11 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Vaucluse, | 15 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Ardeche, | 10 ⁰ / ₄ | 16 ⁰ / ₄ |
| Drôme, | 12 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Hérault, | 13 ⁰ / ₄ | 14 ⁰ / ₄ |
| Beaujolais, | 12 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Cher, | 11 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Loir-et-Cher, | 10 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |
| Jura, | 11 ⁰ / ₄ | 14 ⁰ / ₄ |
| Deux-Sèvres, | 11 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Corrèze, | 10 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Gironde, | 11 ⁰ / ₄ | 13 ⁰ / ₄ |
| Saône-et-Loire, | 11 ⁰ / ₄ | 12 ⁰ / ₄ |
| Yonne, | 10 ⁰ / ₄ | 11 ⁰ / ₄ |

En résumé, sur 55 vins expérimentés : 8
contiennent moins de 10.34 degrés centési-
maux, 44 plus de 10.34 et moins de 14.34,
6 plus de 14.34 et moins de 22.99.

Ces résultats peuvent-ils être acceptés
d'une façon absolue et doit-on les prendre
comme règle générale ? C'est fort douteux,
car, suivant la saison, les vins sont plus ou
moins chargés d'alcool, et puis, d'une com-
mune à une autre, et dans la même com-
mune, il existe des différences très-sen-
sibles ; il est certain que les commissaires
anglais n'ont pas dosé tous les vins de 37
départements. Dans ces sortes de questions,
il est donc prudent n'être fort réservé, ce
qui fait regretter que, depuis longtemps, la
question concernant le dosage alcoolique
des vins n'ait pas été mise sérieusement à
l'étude. (Petit Journal de la Vigne.)

Les oiseaux migrateurs. — Voici, à titre de
renseignements, quelques indications gé-
nérales sur certaines espèces d'oiseaux mi-
grateurs :
La bécasse. Une partie est sédentaire ;
passages en octobre et novembre, février et
mars.
La bécassine double ou grande. Passage
en avril et août.
La bécassine ordinaire et petite. Une par-
tie est sédentaire ; passages au printemps
et à l'automne.
La cigogne blanche. Une partie niche ;
passages en avril et juillet. Noire. Passage à
l'automne.
La caille. Arrive en avril et mai ; part en
septembre.
Le coucou. Arrive en avril ; part en juil-
let et août.
L'engoulevent. Arrive en mai ; part en
septembre.
Les fauvettes. Arrivent en mars, avril,
mai ; partent en août, septembre et octobre.
L'hirondelle de cheminée ou d'écurie.
Arrive en mars ou avril ; part en septembre
ou octobre.
L'hirondelle de fenêtre. Arrive et part plus
tard que la précédente.
La huppe. Arrive en avril et mai ; part en
septembre et octobre.
Le loriot. Arrive fin avril ; part en août et
septembre.
Le martinnet. Arrive fin avril ou en mai ;
part en août.
Le rossignol ordinaire. Arrive en mars et
avril ; part en septembre.
Le rossignol de muraille. Arrive en mars
et avril ; part en août et septembre.
Le rouge-gorge. Une partie est sédentaire ;
arrive en mars, part en octobre.
La tourterelle. Arrive fin mars ou en avril ;
part en septembre.
Le tirage de la loterie de l'Orphelinat Saint-
Joseph aura lieu le jeudi 20 avril, à 1 heure après
midi, à l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.
Les personnes qui s'intéressent à l'œuvre sont
priées d'envoyer des lots. Une exposition aura lieu
depuis le jour de Pâques jusqu'au moment du ti-
rage, et le public sera admis à la visiter.

Faits divers.

Des expériences fort intéressantes vien-
nent d'être faites pour l'application de la
vapeur à la traction des pièces d'artillerie.
On a constaté, lundi dernier, en présence
des généraux de Cissey, de Ladmirault et
Lafaille et d'un grand nombre d'officiers
supérieurs, qu'une seule machine pouvait
trainner une batterie entière. La machine,
objet de l'expérience, a franchi sans diffi-
culté les sinuosités du chemin, les courbes,
les plans inclinés avec une précision et une
aisance qui ont fait l'admiration de toute
l'assistance.

Un seul homme suffit pour diriger ce mer-
veilleux instrument, appelé à rendre de très-
grands services à notre artillerie.
L'inventeur de cette machine est un An-
glais, qui a reçu du ministère de la guerre
les plus chaudes félicitations.

Le crime de Pontoise. — Le jeune assas-
sin de seize ans, dont nous avons, il y a
quelques jours, raconté l'abominable forfait
commis sur la domestique de ses parents, à
Pontoise, est actuellement à la prison de
cette ville, où il cherche à feindre la folie,
criant, hurlant, gesticulant comme un pos-
sédé.

Le corps de la domestique, qui avait été
déposé dans un caveau provisoire, est parti
hier pour Joigny, son pays natal, dans un
fourgon des pompes funèbres.

Aux obsèques de la malheureuse, le père
et la mère du jeune assassin ont tenu
à conduire le deuil, et toute la ville s'est
découverte sur le passage de ces infortunés.

La violette. — La violette est, par excel-
lence, dans les pays méridionaux, la fleur
des champs et des jardins qui se montre
aux premiers jours de mars.

La devise de la violette est : « Il faut me
chercher ! » Mais la coquette se laisse faci-
lement trouver, et l'on a bientôt confec-
tionné, en se promenant, un bouquet de ces
charmantes fleurs qui naissent sous vos
pas.
La violette et ses parfums, fort recher-

chés de nos jours, étaient en honneur dès la
plus haute antiquité.

C'était pour les Grecs et les vieux Celtes le
symbole de l'innocence et de la virginité. Ils
en décoraient la couche de la mariée et le
cercueil de la jeune fille enlevée aux caresses
de sa mère.

Les belles Athéniennes paraient leurs che-
veux de guirlandes de violettes et leur sein
de bouquets odoriférants. La vallée de
Tempé fournissait en abondance les vio-
lètes les plus parfumées, et les paysans de
la contrée apportaient, chaque matin, aux
marchés d'Athènes, des corbeilles de ces
fleurs aimées.

Rien n'est charmant comme la violette
mythologique.

La nymphe Io, aimée d'Apollon, résista à
ses instances. Le fils de Jupiter et de Latone
la métamorphose en violette. Depuis lors, la
modeste fleur fut l'éclat du jour. Elle est
devenue l'emblème de la pudeur et se dé-
robe aux regards des profanes.

Vulcain, ce dieu laid et contrefait, qui re-
çut de son père Jupiter le coup de pied qui
le rendit boiteux, ne pouvant se faire aimer
de Vénus, sa femme, se couronna de vio-
lètes, et la déesse des Grâces, sensible aux
parfums de ces fleurs, eut un moment de
tendresse pour Vulcain, malgré sa laideur
repoussante.

Dans l'art culinaire, la violette est d'un
usage très-fréquent. On compose des li-
queurs, des sorbets, des conserves, des gla-
ces, des marmelades, des bonbons et des
bouquets sucrés à la violette.

Dans l'industrie de la parfumerie, l'eau
de violette est encore aujourd'hui l'eau de
senteur à la mode. L'achat de cette fleur
pour les besoins du commerce de la parfu-
merie de Provence donne lieu à d'importa-
ntes affaires. La violette double, celle dite
de Parme, la plus recherchée, abonde dans
les bois ; elle est en outre très-cultivée.
C'est à Grasse principalement que sont diri-
gés les envois de ces fleurs transportées par
quintaux dans de grandes corbeilles, prove-
nant des jardins et des vallées des départe-
ments du Var, des Alpes-Maritimes, etc.

Dernières Nouvelles.

A la majorité de 18 voix contre 7, le 9^e
bureau a conclu à l'invalidation de l'élection
de M. Chesnelong, et M. Boucher, des
Bouches-du-Rhône, a été nommé rappor-
teur.

La Chambre, conformément aux conclu-
sions du 2^e bureau, a invalidé hier l'élection
de M. Cunéo d'Ornano, élu dans l'arrondis-
sment de Cognac.

On dit que M. Gambetta doit combattre
dans la commission du budget l'amende-
ment Tirard relatif à la suppression du trai-
tement de notre ambassadeur auprès du
Saint-Siège.

M. Ricard proposera, assure-t-on, à la
commission municipale le retour à la loi de
1833 pour la nomination des maires.

La commission d'amnistie de la Chambre
des députés s'est réunie hier pour entendre
le ministre de la marine.

On ne pense pas que la Chambre puisse
s'ajourner avant mercredi.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 6 avril 1876.
La question égyptienne continue à être la prin-
cipale préoccupation du marché. La Bourse ne sem-
ble pas partager le pessimisme que la presse an-
glaise témoigne actuellement à l'égard de l'Egypte.
Aussi les cours des obligations 1873 sont-ils vive-
ment discutés. On a ouvert à 280, puis on a fléchi
à 265 ; au moment où nous écrivons, l'on cote
272,50 après 277,50. Encore une fois, ce sont là des
cours d'attente.

La Banque d'Angleterre vient de réduire à 3 0/0
le taux de son escompte. Cet incident n'est pas
étranger à la fermeté des rentes qui sont en avance
marquée sur les cours de clôture d'hier.

L'italien est bien tenu à 71,65.
L'Extérieure a fléchi à 17 3/16.

Les actions des Tramways-Nord sont à 587,50.
Il ne faudrait pas beaucoup de ventes pour amener
une dépréciation importante. L'engouement qui
règne en faveur des tramways aboutira à un fâcheux
mécompte. Pourquoi renouveler la triste expérience
des chemins de fer d'intérêt local qui ont coûté si
cher à l'épargne ?

La Banque ottomane est offerte de 410 à 407,50.
Le bruit d'un appel de fonds sur les actions n'est
nullement confirmé ; il est difficile de croire que les
pertes de cette société soient aussi importantes
qu'on veut bien le supposer.

Trois heures.—Clôture ferme. 5 0/0, 105,77 1/2 ;
3 0/0, 67,25 ; Italien, 71,70 ; Turc, 15,35 ; Egyptien,
275 ; Banque de Paris, 1048,75 ; Mobilier,
190 ; Autrichiens, 581,25 ; Banque ottomane,
408,75.

